

# FOCUS

## 13

Février 2016

## L'agrandissement des ménages bruxellois

Astrid Sierens

Au 20<sup>ème</sup> siècle, la taille des ménages a progressivement diminué en Belgique. En d'autres termes, les ménages sont de plus en plus petits. Durant plusieurs décennies, la Région de Bruxelles-Capitale n'a pas fait exception à cette évolution. Depuis le milieu des années 1990, on assiste toutefois à un revirement de cette situation à Bruxelles, à savoir une stabilisation et puis une augmentation de la taille moyenne des ménages. Quels sont les raisons de ce phénomène original ? Quelle a été l'évolution des ménages ces dernières décennies, tant à Bruxelles que dans les deux autres régions ?

### Intérêt des statistiques relatives aux ménages

Le ménage (→ Encadré 1) forme l'unité de base de l'organisation de notre société. Ainsi, les différents aspects du logement sont liés aux ménages : le nombre, les raccordements aux réseaux d'électricité, gaz et eau, la collecte des déchets ménagers, etc. [Lodewijckx,

2008 ; Deboosere *et al.*, 2009]. Connaître le nombre de ménages ainsi que leur évolution est donc fondamental pour concevoir des politiques publiques appropriées.

Outre le nombre de ménages, il importe aussi de connaître leur taille, leur composition, etc. Un ménage avec 3 enfants n'a en effet pas les mêmes besoins, notamment pour ce qui est du logement, qu'une personne vivant seule [Willaert et Surkyn, 2008; Deboosere *et al.*, 2009]. De même, la fiscalité dépend souvent de la composition



#### 1. Qu'est-ce qu'un ménage ?

Un **ménage** se compose soit d'une seule personne vivant habituellement seule, soit de deux personnes ou plus, unies ou non par des liens familiaux, occupant habituellement un même logement et y vivant ensemble [Deboosere *et al.*, 1997 ; Deboosere *et al.*, 2009]. Les ménages peuvent être répartis en deux groupes : les ménages collectifs et les ménages privés.

Les **ménages collectifs** sont les communautés religieuses, les maisons de repos et de soins, les orphelinats, les résidences pour étudiants et ouvriers, les hôpitaux ou établissements de soins et prisons [Deboosere *et al.*, 1997 ; Geurts, 2005 ; Lodewijckx et Deboosere, 2008 ; Deboosere *et al.*, 2009]. Un ménage collectif peut donc être caractérisé par une organisation professionnelle du logement et par une organisation rationalisée de la logistique afin de subvenir aux besoins quotidiens [Lodewijckx et Deboosere, 2008 ; Centraal Bureau voor de Statistiek, 2014]. Tous les autres, et donc la vaste majorité des ménages, forment ensemble les **ménages privés ou particuliers**.



## 2. Source de données

Les données présentées et analysées dans ce Focus ont été calculées exclusivement sur la base des données démographiques individuelles anonymisées de la Direction générale Statistique du SPF Economie (Statistics Belgium), qui proviennent elles-mêmes du Registre national. Il s'agit d'une source de données **administrative**.

Pour ces données, c'est le **domicile légal** qui détermine l'endroit où une personne est prise en compte et à quel ménage elle appartient. Par conséquent, les données décrivent la situation légale du ménage et non la situation de fait. Ainsi, les jeunes qui habitent seuls ou avec d'autres personnes mais restent domiciliés chez leurs parents pour des raisons fiscales ou administratives sont considérés comme faisant au partie du même ménage que leurs parents [Lodewijckx et Deboosere, 2011]. Par ailleurs, on ne peut être domicilié qu'en un seul lieu. Les enfants qui, suite à un divorce, sont logés suivant le régime de la garde alternée, ne sont ainsi pris en compte que dans un seul des deux ménages auxquels ils appartiennent.

Enfin, la population prise en compte est la population de droit (→ Glossaire). Elle n'inclut donc pas toute une frange de la population : étrangers (→ Glossaire) non domiciliés, diplomates, sans-abris, sans-papiers et candidats au statut de réfugié. Ceux-ci sont repris dans le registre d'attente.

Les statistiques de population, dont les ménages, sont disponibles sur le site internet de l'IBSA.

des ménages. Ce Focus met l'accent sur l'évolution du nombre de ménages et de la taille des ménages en Région de Bruxelles-Capitale. Les ménages collectifs <sup>[1]</sup> (→ Encadré 1) n'ont pas été pris en considération dans cette étude, qui se limite donc aux ménages privés. Par conséquent, **le terme « ménages » dans ce Focus réfère uniquement aux ménages privés**, sauf mention contraire. La source de données est la base de données démographiques individuelles anonymisées de la Direction générale Statistique du SPF Economie (Statistics Belgium) (→ Encadré 2).

## Évolution du nombre de ménages

Depuis le milieu des années 1990, le nombre de ménages bruxellois croît, comme la population bruxelloise. La seule exception est l'année 2013, au cours de laquelle le nombre de ménages a légèrement baissé. Le nombre de ménages est passé de 474 622 ménages en 2001 à 542 670 ménages en 2015 (01). Entre 2005 et 2015, le nombre de ménages a ainsi augmenté de 10,1 % dans la Région de Bruxelles-Capitale.

### 01 Évolution du nombre de ménages privés en RBC (1991-2015)

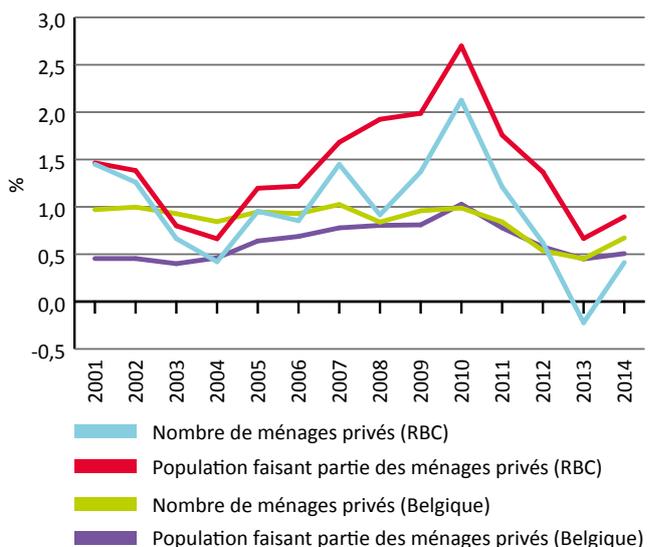
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	Nombre de ménages privés
1991	478 811*
1996	466 672
2001	474 622
2006	497 576
2011	531 862
2012	538 304
2013	541 648
2014	540 440
2015	542 670

Sources : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

\* Le registre d'attente a été créé le 1<sup>er</sup> février 1995. Dès lors, les candidats au statut de réfugié sont compris dans le nombre de ménages privés en 1991.

La figure 02 montre que la croissance du nombre de ménages à Bruxelles est plus lente que celle de la population faisant partie de ces ménages. Cette différence de croissance s'est amorcée en 2001, année au cours de laquelle ces deux croissances étaient encore équivalentes. Hormis en 2006 et 2008, elles présentent une tendance similaire : une forte croissance à partir de 2005, qui ralentit à partir de 2011 <sup>[2]</sup>, pour repartir à la hausse en 2014. De 2005 à 2015, la population faisant partie des ménages privés a ainsi augmenté de 16,5 %.

### 02 Taux de croissance annuels du nombre de ménages et du nombre de personnes faisant partie d'un ménage privé (2001-2014)



Sources : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

**Le nombre de ménages augmente donc moins fortement que sa population.** Cette tendance est remarquable et inverse à celle observée à l'échelle

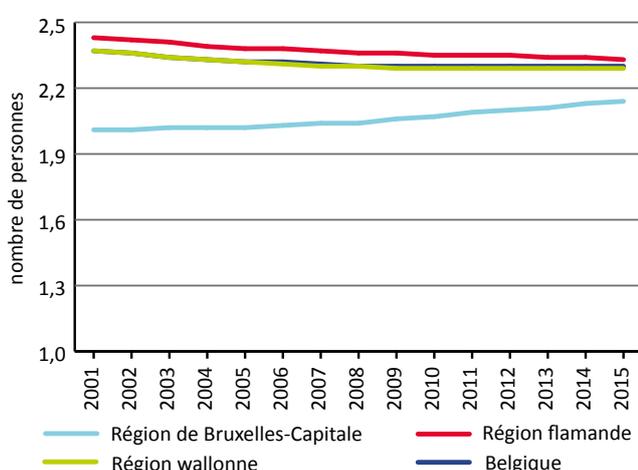
de l'ensemble de la Belgique, où la croissance du nombre de ménages est plus élevée que celle de sa population. Auparavant, ce phénomène s'observait également en Région de Bruxelles-Capitale. En Belgique, l'augmentation relative du nombre de ménages privés et de la population correspondante est presque équivalente ces dernières années [3]. Depuis 2013, la croissance relative du nombre de ménages est d'ailleurs plus forte en Belgique qu'à Bruxelles. Pourtant, la croissance de la population demeure plus élevée dans la Capitale que dans les deux autres régions.

## Évolution de la taille des ménages

La taille moyenne des ménages (03) est le rapport entre la population faisant partie des ménages privés et le nombre de ménages privés sur un territoire déterminé. Actuellement, des trois régions belges, c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui présente la plus petite taille moyenne des ménages. **Un ménage bruxellois moyen** compte ainsi **2,14 personnes** (au 1<sup>er</sup> janvier 2015). La taille moyenne des ménages en Flandre et Wallonie s'élève respectivement à 2,33 et 2,29 personnes.

Les ménages wallons et flamands sont donc plus grands qu'à Bruxelles, même si la différence diminue depuis plusieurs années [Deboosere et Willaert, 2006]. La Flandre et la Wallonie connaissent une diminution de la taille moyenne des ménages, qui s'est stabilisée ces dernières années. En Belgique, la taille moyenne des ménages a diminué de 2,37 personnes par ménage en 2001 à 2,30 en 2015.

03 Évolution de la taille moyenne des ménages (2001-2015, au 1<sup>er</sup> janvier)



Sources : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

L'évolution a été similaire en Région de Bruxelles-Capitale [Deboosere *et al.*, 2009] mais elle ne s'est pas prolongée. Bruxelles connaît depuis la moitié des années 1990 une tendance inverse à celle des deux autres régions. Jusqu'au début des années 2000, la taille moyenne des ménages était relativement stable en Région de Bruxelles-Capitale. Ensuite, elle a augmenté et cette croissance s'est encore renforcée au cours des dernières années. La taille moyenne des ménages privés est ainsi passée de 2,01 personnes en 2001 à 2,14 personnes en 2015. La taille des ménages avait donc visiblement atteint sa taille minimale à Bruxelles et, à présent, on assiste à un **agrandissement des ménages**. Ces évolutions de la taille moyenne des ménages expliquent la tendance constatée de l'évolution du nombre de ménages et de la population de ces ménages. La croissance démographique de la Région de Bruxelles-Capitale est par conséquent partiellement compensée par cet agrandissement des ménages. Elle ne se traduit pas complètement dans le nombre de ménages.

### Ménages d'une personne

Près de la moitié des ménages bruxellois sont des ménages d'une personne (46,7 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015) (04), alors que ce pourcentage ne s'élève qu'à 34,2 % pour la Belgique. Ce pourcentage élevé de ménages d'une personne explique la petite taille moyenne des ménages de la Région de Bruxelles-Capitale. Le nombre élevé de ménages d'une personne est, quant à lui, expliqué par le caractère urbain de Bruxelles. En effet, les ménages d'une personne optent souvent pour la ville, entre autres du fait de la proximité du travail ou de l'école, de la présence d'un grand nombre de services, d'équipements et de possibilités de loisirs ainsi que de la disponibilité de petits logements locatifs (souvent des appartements) [Deboosere *et al.*, 2009 ; Devogelaer, 2002; Grimmeau *et al.*, 2015].

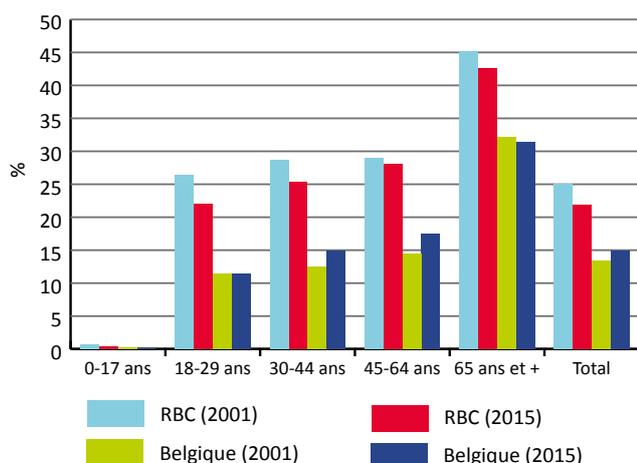
04 Évolution du nombre de ménages d'une personne en Région de Bruxelles-Capitale (2001-2015)

Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	Nombre de ménages d'une personne	Part dans le total des ménages privés (%)
2001	238 722	50,3
2006	248 122	49,9
2011	257 252	48,4
2012	259 061	48,1
2013	258 250	47,7
2014	253 667	46,9
2015	253 361	46,7

Sources : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Les ménages d'une personne sont donc fortement présents en Région de Bruxelles-Capitale par rapport à l'ensemble de la Belgique. Toutefois, **la proportion** de ces ménages **diminue** depuis plusieurs années. Et **depuis 2012**, c'est même **le nombre absolu de ménages d'une personne** qui **régresse**, malgré la forte croissance démographique que connaît Bruxelles. Les deux autres régions connaissent par contre un mouvement inverse, à savoir une augmentation annuelle du nombre et de la part relative des ménages d'une personne.

**05 Part des personnes faisant partie d'un ménage d'une personne au sein de chaque classe d'âge en 2001 et 2015 (au 1<sup>er</sup> janvier)**



Sources : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

En Flandre et en Wallonie, cette augmentation est fortement liée au vieillissement de la population [Lodewijckx, 2008]. Ces régions connaissent une forte augmentation du nombre et de la part des personnes de plus de 65 ans dans leur population. La Région de Bruxelles-Capitale est la seule région caractérisée par un rajeunissement de sa population et une diminution de la part des 65 ans et plus. Ces « 65 ans et plus » forment une classe d'âge caractérisée par un très haut pourcentage de ménages d'une personne, et ce malgré la (légère) diminution<sup>[4]</sup> de la part des 65 ans et plus parmi les ménages d'une personne (05).

À Bruxelles, la **diminution de la part des ménages d'une personne** est la plus **marquée parmi la classe d'âge des 18-30 ans**. En second lieu, viennent les personnes entre 30 et 45 ans. Aujourd'hui, ces (jeunes) adultes habitent donc moins préférentiellement de manière isolée qu'au début des années 2000 et font plus souvent partie d'un ménage de plusieurs personnes. La tendance inverse s'observe en Belgique. Le choix des Bruxellois de cohabiter plutôt que de vivre seul ne relève probablement pas toujours d'un libre choix. Le marché bruxellois du logement, actuellement sous pression, les y incite probablement [Pourbaix *et al.*, 2014].

Enfin, au cours de ces dernières années, certains actes administratifs, initiés par quelques communes, ont joué un rôle dans la diminution du pourcentage et du nombre de ménages d'une personne en Région de Bruxelles-Capitale. Ainsi, en 2013 et 2014, de nombreuses personnes ont été radiées d'office (→ Glossaire) en Région de Bruxelles-Capitale [IBSA Hermia, 2015a]. La majorité de celles-ci formaient un ménage d'une personne<sup>[5]</sup>. En outre, ces deux dernières années, d'autres mesures administratives ont eu un impact sur le nombre de personnes faisant partie d'un ménage collectif (→ Encadré 3).

**Ménages de plusieurs personnes**

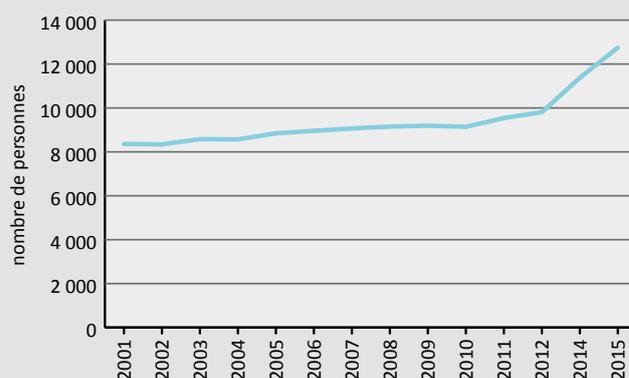
Le pendant des ménages d'une personne, **les ménages de plusieurs personnes**, montrent logiquement l'évolution inverse (07). À Bruxelles, ils **augmentent en nombre et en pourcentage**. Contrairement au début des années 2000, plus de la moitié des ménages bruxellois compte aujourd'hui plus d'une personne.



**3. Le cas des ménages collectifs**

Ces deux dernières années, le groupe des personnes faisant partie d'un ménage collectif connaît une augmentation annuelle de plus de 1 000 personnes en Région de Bruxelles-Capitale (06)

**06 Évolution du nombre de personnes faisant partie d'un ménage collectif en RBC (2001-2015, au 1<sup>er</sup> janvier)**



Sources : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Les augmentations de 2013 et 2014 s'expliquent notamment par les mesures administratives prises dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean en 2013 et de la Ville de Bruxelles en 2014. Dans ces communes, un grand nombre de personnes habitant des maisons de repos ou des maisons d'accueil étaient erronément mentionnées au Registre national comme faisant partie d'un ménage privé (généralement d'une personne) alors qu'il s'agit de ménages collectifs. Cette situation a été rectifiée. Vivre collectivement dans une maison de repos ou de soins, mais rester domicilié à son ancienne adresse reste toutefois une pratique courante [Deboosere et Willaert, 2006]. Le nombre de personnes qui habitent collectivement est donc sous-évalué tandis que le nombre de ménages privés, en particulier d'une seule personne, est surévalué.

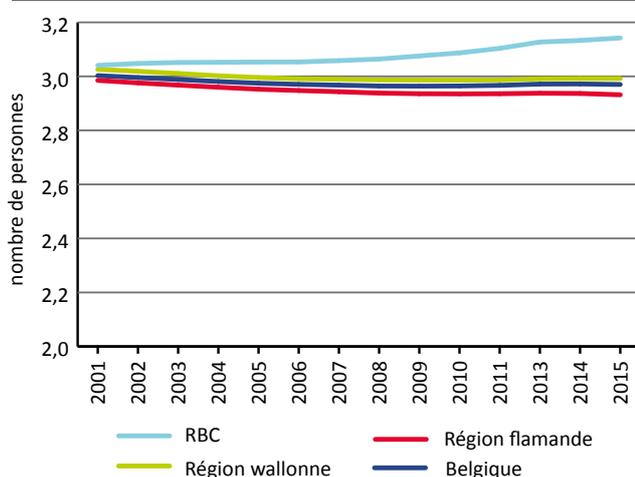
**07 Évolution du nombre de ménages de plusieurs personnes en RBC (2001-2015)**

Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	Nombre de ménages de plusieurs personnes	Part dans le total des ménages privés (%)
2001	235 900	49,7
2006	249 454	50,1
2011	274 610	51,6
2012	279 243	51,9
2013	283 398	52,3
2014	286 773	53,1
2015	289 309	53,3

Sources : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Les ménages de plusieurs personnes ne sont pas seulement plus nombreux, ils sont également relativement plus grands (08). La taille moyenne d'un ménage de plusieurs personnes augmente en Région de Bruxelles-Capitale, surtout à partir de 2006. Elle atteint, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 3,14 personnes. En Flandre et en Wallonie, les ménages de plusieurs personnes sont relativement plus petits qu'à Bruxelles. En outre, ils connaissent une très légère baisse de leur taille moyenne.

**08 Évolution de la taille moyenne des ménages de plusieurs personnes (2001-2015, au 1<sup>er</sup> janvier)**

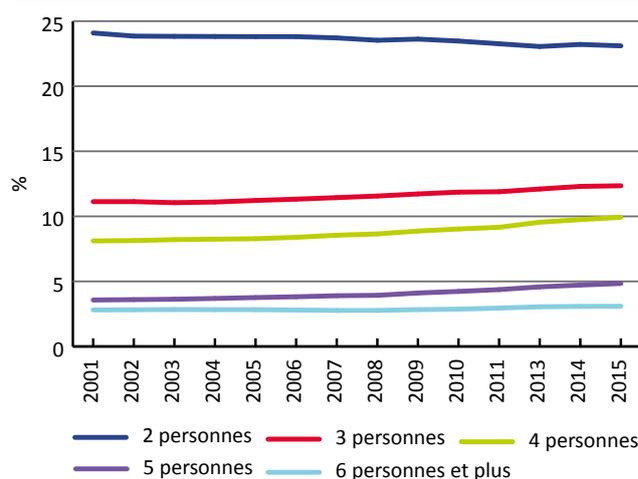


Sources : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Cette augmentation de la taille moyenne des ménages de plusieurs personnes en Région de Bruxelles-Capitale résulte de l'augmentation des ménages de trois personnes et plus (09). Au contraire, la part des ménages de deux personnes parmi les ménages bruxellois diminue, comme celle des ménages d'une personne. Un ménage de plusieurs personnes est donc de plus en plus souvent composé de trois personnes ou plus. C'est surtout la proportion

de ménages de trois, quatre et cinq personnes qui augmente. Entre 2001 et 2015, la part des ménages de six personnes et plus est restée globalement identique et un peu plus élevée que dans l'ensemble de la Belgique. La Région de Bruxelles-Capitale compte donc un nombre relativement plus élevé de ménages d'une personne mais aussi de très grands ménages par rapport aux deux autres régions. Sa composition s'avère particulièrement hétérogène [Deboosere et Willaert, 2006].

**09 Évolution de la part des différentes tailles de ménages privés en RBC (2001-2015, au 1<sup>er</sup> janvier)**



Sources : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

L'augmentation du nombre et de la taille moyenne des ménages de plusieurs personnes coïncide avec la concentration accrue, en Région de Bruxelles-Capitale, des ménages dont la personne de référence dispose d'une nationalité étrangère comme première nationalité enregistrée [6]. Ces ménages (dont la taille moyenne est de 2,36 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2015) sont en moyenne plus grands que les ménages dont la personne de référence est belge (première nationalité enregistrée). Ces derniers comptent en moyenne 1,82 personne par ménage (au 1<sup>er</sup> janvier 2015). En outre, la part des ménages de plusieurs personnes est aussi plus élevée parmi les ménages dont la personne de référence a une première nationalité étrangère (57,0 % pour 47,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015). La taille moyenne de ces ménages de plusieurs personnes est aussi plus grande (3,38 personnes pour 2,72 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2015). On constate cependant d'importantes différences selon la première nationalité de la personne de référence.

Enfin, le nombre d'enfants augmente à Bruxelles, ainsi que leur part parmi l'ensemble de la population, entraînant un rajeunissement relatif de la structure d'âge bruxelloise. Le nombre d'enfants est plus élevé parmi les ménages ayant une première nationalité

étrangère - ce qui explique entre autres leurs ménages plus grands. Les ménages avec enfant(s) sont généralement plus grands que ceux sans enfant. Les enfants ne forment pour ainsi dire jamais un ménage à eux seuls (05).

## Évolution des types de ménages

Outre la taille, on caractérise également les ménages d'après leur type (→ Encadré 4). Les ménages d'une personne forment la quasi-totalité des ménages de type « isolés [7] » (10). En ce qui concerne les ménages de plusieurs personnes, il n'y a pas de relation automatique avec un type particulier. Ainsi, les ménages de trois personnes appartiennent à six types différents de ménages : mariés sans enfant [8], mariés avec enfant(s), cohabitants sans enfant, cohabitants avec enfant(s), familles monoparentales et autres types [9]. Certains types de ménages deviennent toutefois plus fréquents au fur à mesure que la taille du ménage croît ou décroît. Les ménages composés de deux personnes sont principalement des « mariés sans enfant » et des « cohabitants sans enfant ». Le type « mariés avec enfant(s) » se retrouve plus fréquemment parmi les plus grands ménages et surtout au fur et à mesure que le ménage s'agrandit.

L'évolution de la taille des ménages est associée à l'évolution de la répartition des types de ménages. Ainsi, la diminution de la part des ménages de 2 personnes est liée à la diminution des mariés sans enfant (11).



### 4. Typologie des ménages

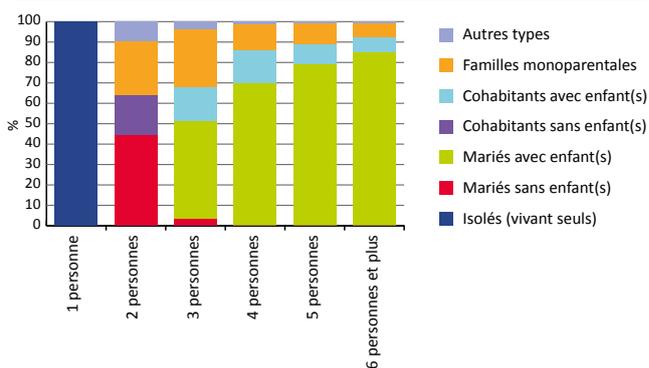
Il existe différents types de ménages, tels que « isolés », « familles monoparentales », « couples mariés avec enfant(s) », etc. Ces catégories diffèrent en fonction de la typologie envisagée.

La typologie utilisée dans ce Focus divise les ménages privés en 7 types de ménages principaux :

- isolés,
- mariés sans enfant,
- mariés avec enfant(s),
- cohabitants sans enfant,
- cohabitants avec enfant(s),
- familles monoparentales,
- autres types de ménages.

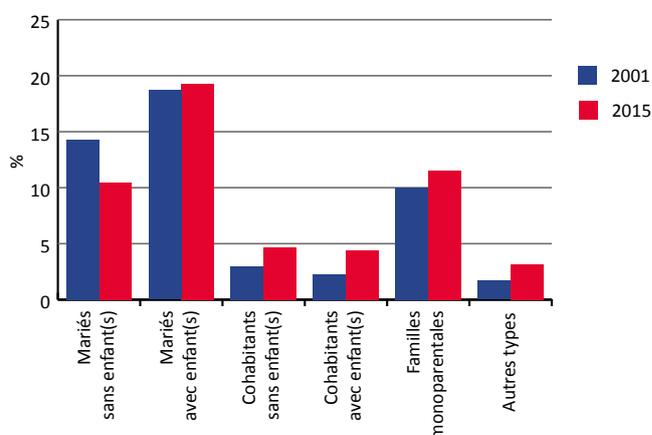
Vous trouverez de plus amples informations concernant cette typologie dans le fichier méthodologie du thème Population, disponible sur site internet de l'IBSA.

10 Taille des ménages selon le type au 1<sup>er</sup> janvier 2015 en Région de Bruxelles-Capitale



Sources : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

11 Part des différents types de ménages en RBC (2001 et 2015, au 1<sup>er</sup> janvier)



Sources : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

La proportion d'autres types de ménages a, elle, augmenté parmi trois types de ménages avec enfant(s) : mariés avec enfant(s), cohabitants avec enfant(s) et familles monoparentales. Cela coïncide avec les observations précitées. C'est l'augmentation de la part de cohabitants avec enfant(s) et cohabitants sans enfant qui est la plus remarquable. Les familles monoparentales et autres types connaissent aussi une belle croissance. Malgré ces évolutions, c'est pourtant les mariés avec enfant(s) (dont la proportion n'augmente que très légèrement) qui restent, de loin, le principal type de ménages parmi les ménages de plusieurs personnes.



## En résumé

Avec une taille moyenne des ménages de 2,14 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Région de Bruxelles-Capitale présente la plus petite taille moyenne des ménages des trois régions belges. Depuis les années 2000, les ménages bruxellois ont cependant connu une augmentation de leur taille moyenne, un « **agrandissement des ménages** », à l'inverse de ce qui prévaut dans les deux autres régions, où la taille des ménages diminue toujours.

Deux importantes évolutions sont à l'origine de ce phénomène :

- D'une part, la part relative des ménages d'une personne diminue parmi la population bruxelloise. Ces dernières années, leur nombre absolu a aussi diminué, malgré la forte croissance démographique que connaît la Région bruxelloise.
- D'autre part, tant la part relative des ménages de plusieurs personnes parmi les ménages privés que leur nombre absolu augmentent. Et la taille moyenne de ces ménages de plusieurs personnes augmente également. Ce sont surtout les ménages de trois, quatre et cinq personnes qui augmentent.

Cette diminution des ménages d'une personne, avec en parallèle l'augmentation des ménages de plusieurs personnes, coïncide entre autres avec le rajeunissement de la population bruxelloise et la croissance de la présence étrangère. La tendance à la cohabitation, due parfois à la pression sur le marché du logement, a probablement aussi joué un rôle dans l'agrandissement des ménages bruxellois, tout comme certaines mesures administratives. Cette liste de causes n'est pas exhaustive, d'autres éléments ont probablement influencé ce phénomène.

La croissance démographique de la Région de Bruxelles-Capitale est donc partiellement compensée par des ménages plus grands et ne se traduit pas complètement dans le nombre de ménages. Le nombre de ceux-ci augmente par conséquent moins rapidement que la population, et ce, à l'inverse des deux autres régions. Au cours de ces deux dernières années, la croissance du nombre de ménages à Bruxelles est même moins forte qu'en Flandre et en Wallonie, malgré une croissance démographique plus importante à Bruxelles.

Les ménages bruxellois connaissent donc ces dernières années une toute autre évolution qu'auparavant et que dans les deux autres régions du pays. Cette situation modifie certains besoins, notamment en matière de logement, avec par exemple une demande accrue pour des grands logements.

## Bibliographie

- CENTRAAL BUREAU VOOR DE STATISTIEK, *Begrippen*. [en ligne], 2014.
- DEBOOSERE, P., LESTHAEGHE, R., SURKYN, J., LAMBERT, A. et BOULANGER, P.-M., 1997. *Ménages et familles, Recensement de la population et des logements au 1<sup>er</sup> mars 1991, Monographie n° 4*. Bruxelles, Institut national de Statistique.
- DEBOOSERE, P., LESTHAEGHE, R., SURKYN, J., WILLAERT, D., BOULANGER, P.-M., LAMBERT, A. et LOHLÉ-TART, L., 2009. *Ménages et familles en Belgique, Enquête socio-économique 2001, Monographie n° 4*. Bruxelles, Direction générale des Statistiques et Information économique.
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2006. *Atlas de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale*, Commission communautaire commune.
- DEVOGELAER, D. 2002. *Stedelijke woondynamiek van de Belgische bevolking en haar gezinnen* (Working paper). Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.
- GEURTS, K., 2005. *Statistieken, De combinatie gezin & arbeid volledig ontrafeld*. Steunpunt WAV. Collection : OVER.WERK, 2005/1.
- GRIMMEAU, J.-P., DEBOOSERE, P., EGGERICKX, T., GADEYNE, S., HERMIA, J.-P., MARISSAL, P., ROMAINVILLE, A., VAN HECKE, E. et WILLAERT, D., 2015. *Atlas de Belgique. Population*. Gand : Academia Press.
- IBSA. HERMIA J.-P., 2015a. *Baromètre démographique 2014 de la Région de Bruxelles-Capitale*. Bruxelles, Focus de l'IBSA n°7.
- IBSA. HERMIA J.-P., 2015b. *Baromètre démographique 2015 de la Région de Bruxelles-Capitale*. Bruxelles, Focus de l'IBSA n°11.
- LODEWIJCKX, E. & DEBOOSERE, P., 2008. *LIPRO : een classificatie van huishoudens*. Brussel : Vlaamse Overheid. Collection : SVR-Technisch rapport 2008/2.
- LODEWIJCKX, E. & DEBOOSERE, P., 2008. *Ménages et familles : Evolution et grande stabilité à la fois*. Collection : GGP BELGIUM PAPER SERIES, 2011/ 6.
- LODEWIJCKX, E., 2008. *Veranderende leefvormen in het Vlaamse Gewest, 1990-2007 (in 2021). Een analyse van gegevens uit het Rijksregister*. Brussel: Vlaamse Overheid. Collection : SVR-rapport, 2008/ 3.
- Observatoire des permis logement, 2014. *Les permis logement 2012*. Bruxelles : Bruxelles Développement Urbain.



## Glossaire et abréviations

**Radiation d'office** : une personne est radiée d'office du registre de la population dès qu'on constate qu'il ou elle n'est plus domicilié(e) à son adresse, sans qu'il ou elle ne soit domicilié(e) ailleurs en Belgique et sans qu'il ou elle soit décédé(e) ou ait fait savoir qu'il ou elle émigrerait à l'étranger. Cette personne a donc quitté le territoire sans le déclarer.

**Étranger** : individu qui ne possède pas la nationalité belge. Quelqu'un qui possède la nationalité belge et une autre nationalité est considéré comme Belge.

**Population de droit** : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

**RBC** : Région de Bruxelles-Capitale

## NOTES

[1] Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, environ 1,1 % de la population bruxelloise faisant partie d'un ménage collectif.

[2] La croissance des ménages en 2013 est même légèrement négative (-0,2 %).

[3] Sauf pendant l'année 2014, au cours de laquelle la croissance du nombre de ménages était de nouveau un peu plus élevée que la croissance de la population faisant partie de ces ménages privés.

[4] L'origine de ce fait se trouve dans le nombre toujours croissant de couples plus âgés, causé par la croissance de l'espérance de vie [Grimmeau *et al.*, 2015].

[5] 51,7 % des personnes radiées en 2013 en Région de Bruxelles-Capitale formaient un

ménage d'une personne (au 1<sup>er</sup> janvier 2013). Ce chiffre s'élevait à 72 % à Ixelles, une commune ayant connu un taux particulièrement élevé de radiations en 2013.

[6] Il s'agit ici de la première nationalité enregistrée au Registre national. Dans la majorité des cas, il s'agit de la nationalité de naissance. Les personnes dont la première nationalité enregistrée n'est pas belge et qui ont obtenu la nationalité belge, sont comptés dans les statistiques sur la « première nationalité » en tant que population étrangère, et ce, contrairement aux statistiques sur la « nationalité actuelle ».

[7] Parmi ces ménages d'une personne, 99,6 % appartiennent au type de ménages « isolés ». Les 0,4 % restants des ménages d'une personne

sont intégrés dans des ménages d'un autre type. Pour pouvoir être considéré comme isolé, il faut avoir au minimum 15 ans. Le type de ménage « d'une personne » constitué d'une personne de moins de 15 ans n'est ainsi pas considéré comme « isolé », mais comme « autre type ».

[8] « Enfant » est à entendre ici comme une personne occupant cette position au sein du ménage indépendamment de son âge alors que dans la partie « Évolution de la taille des ménages », ce terme est utilisé pour désigner les personnes âgées de moins de 18 ans.

[9] Ce sont des ménages privés avec une composition spéciale (amis cohabitants, frères/sœurs cohabitants, ...).

# F13OCUS

Inscrivez-vous à la newsletter sur  
[www.ibsa.irisnet.be](http://www.ibsa.irisnet.be)

